

La Gazette de la Tour

Lettre d'information N°5 – Mai 2022

SAINTE
EUPHÉMIE
DOMBES SAÔNE VALLÉE



Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi :
13 H 30 – 17 H 00

Mardi :
16 H 00- 19 H 00

Jeudi :
8 H 30 – 13 H 00

Vendredi :
15 H 00 – 19 H 00



Bonjour à toutes et tous,

Cette missive de printemps vient après l'analyse de l'exécuté budgétaire 2021 et le vote du budget 2022.

Chaque élu a pris part à ces données chiffrées quelquefois rébarbatives mais combien importantes pour la vie de notre village. Gilles Lemoine, adjoint aux finances et au patrimoine vous présente comme chaque fois des informations complètes sur ce sujet.

Ce budget sera impacté notamment par les augmentations de l'énergie. Il nous faudra rester très vigilant sur sa réalisation.

L'actualité du village, ce sont aussi les réalisations en cours :

- Les travaux de la rue de la mairie qui se terminent ;
- Le lancement de la révision du Plan local d'Urbanisme (PLU) ;
- La fin des travaux de la continuité écologique du Morbier au saut du bois ;
- L'élargissement de l'accotement à la sortie du village en direction de Trévoux ;
- La réfection de notre site internet.

Pour les projets, l'équipe municipale travaille sur la mise en place d'un paratonnerre sur le clocher de l'église, le renouvellement des jeux sur le terrain communal, la préparation d'un cheminement doux le long de la RD 28 F (route de Trévoux).

En ce qui concerne l'école primaire : 13 départs au collège pour 16 arrivées (11 enfants en Petite Section, 1 en Grande Section, 2 en CM1 et 2 en CM2).

Après quelques hésitations, le marché a trouvé sa place et les forains leur clientèle. 8 forains sont présents pour le plus grand bonheur des Euphémienne et Euphémien. Je remercie Nadine Savin et la commission vie locale qui permettent à ce marché de s'installer dans la durée et de se développer. Cela fait maintenant un an (28 avril 2021) que le marché a pris son envol.

L'angoisse nous tient toujours et encore avec la COVID et surtout la guerre en Ukraine.

Quelle atrocité !

Nous en subissons tous de plein fouet les répercussions tant économiques qu'humaines. Gageons qu'un peu de tolérance et d'humanité s'emparent des protagonistes jusqu'au boutisme !!! Espérons, espérons...

Je tiens tout particulièrement à remercier les élus, les Euphémienne et les Euphémien qui ont organisé et participé à la collecte en faveur des populations ukrainiennes. L'ensemble des dons récoltés à Sainte Euphémie est parti en Ukraine avec l'aide de la croix Rouge.

Je terminerai par un mot d'optimisme avec la reprise des activités des associations. La dynamique a beaucoup chuté, les bénévoles manquent encore mais quel plaisir de se retrouver.

Bonne lecture

Didier ALBAN
Maire

URBANISME

Lancement de la procédure de révision du PLU, le cabinet retenu est le Bureau d'études Réalité SARL à ROANNE (42). La mission du cabinet débute le 1er mai. Nous reviendrons vers vous pour les étapes de cette révision.

Emmanuel GENIQUET, Adjoint à l'urbanisme

BUDGET & FINANCES DE LA COMMUNE

I-BUGDET

La situation de clôture du Budget 2021

Nous terminons l'année avec 966 428,36 € de recettes de **fonctionnement** et 778 988,55 € de dépenses. Nous dégageons ainsi une capacité d'autofinancement brute de **187 439,81 €** (-5 %) et une CAF nette de 84 439,81 € après remboursement de nos emprunts en capital (103 000,00 €), somme qui servira à nos investissements de l'année 2022. Notre taux d'épargne est passé de 23 % à 19 %, la norme est à 20 %.

L'exercice 2021 a été marqué par des événements exceptionnels : transfert de la pompe à chaleur (école) et une partie du financement du projet (travaux SIEA) rue de la mairie qui est imputée en dépenses de fonctionnement.

Si nous neutralisons, tant en dépenses/recettes de fonctionnement le transfert de la PAC et les travaux réalisés par le SIEA, nous ramenons le total dépenses à 687 000 € soit une progression de 2,9 % par rapport à 2020 et nous ramenons le total recettes à 918 428 € soit une progression de 6,2 % par rapport à 2020. C'est donc un renversement de tendance qui serait à confirmer où les recettes évoluent plus vite que les dépenses.

En ce qui concerne les investissements, nous terminons en recettes à 550 439,29 € et en dépenses à 636 301,44 € soit un résultat négatif de 85 862,15 € et un résultat cumulé de - 60 014,66 €. Après imputation des restes à réaliser, le résultat corrigé des RAR s'établit à - 157 934,66 €.

Nous avons réalisé la première partie du projet sécurisation Rue de la Mairie et parking et nous avons remboursé notre relais de trésorerie de 150 000 €.

Le budget primitif 2022

Lors du **débat d'orientation budgétaire**, chaque commission communale fait remonter ses besoins qui sont ensuite présentés au conseil municipal afin de construire le budget primitif.

C'est aussi le moment **d'évoquer notre fiscalité**. En 2022, nous avons décidé **de ne pas augmenter le taux de taxe foncière qui restera donc fixé à 28,07 %** ; cela permettra d'atténuer l'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères votée par la communauté de communes. Nous maintenons le taux du foncier non bâti à 49,50 %.

La recette fiscale est notre seule ressource et aujourd'hui, la taxe foncière notre seul levier.

Les bases de calcul de l'état pour 2022 sont connues : le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives, autrement dit des bases d'imposition 2022, nous permettent d'envisager un montant de 499 300 €.

Nous envisageons de modifier sur l'exercice en cours notre taux de taxe d'aménagement et notre taux d'exonération de la taxe foncière.

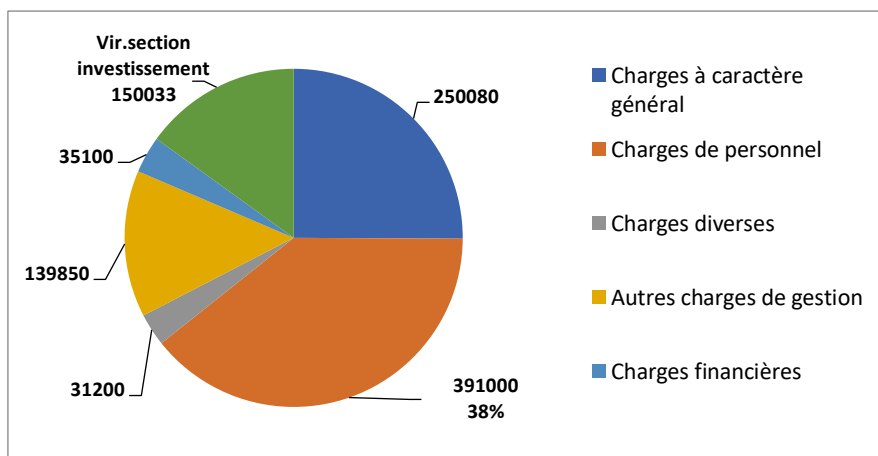
Budget de Fonctionnement

Dépenses

- **Les charges à caractère général [250 080 €]**, sont en diminution par rapport à 2021 du fait que nous n'avons plus le transfert de la pompe à chaleur mais une augmentation des charges d'énergie pour tenir compte de la conjoncture.

- **Les charges de personnel [391 000 €]** sont en augmentation (+2 %) pour prendre en compte le glissement vieillesse et technicité ainsi que l'augmentation du point de la grille salariale.

- **Les autres charges de gestion [139 850 €]** sont en diminution par rapport à 2021 du fait des projets concernant l'éclairage public de la route d'Ars en direction du Montferrand et celui de la rue de la mairie. En effet, ils ont été en partie financés sur 2021. Il reste le reliquat et la consommation 2022 à prévoir. Les subventions au profit des associations restent stables à 40 000 €.



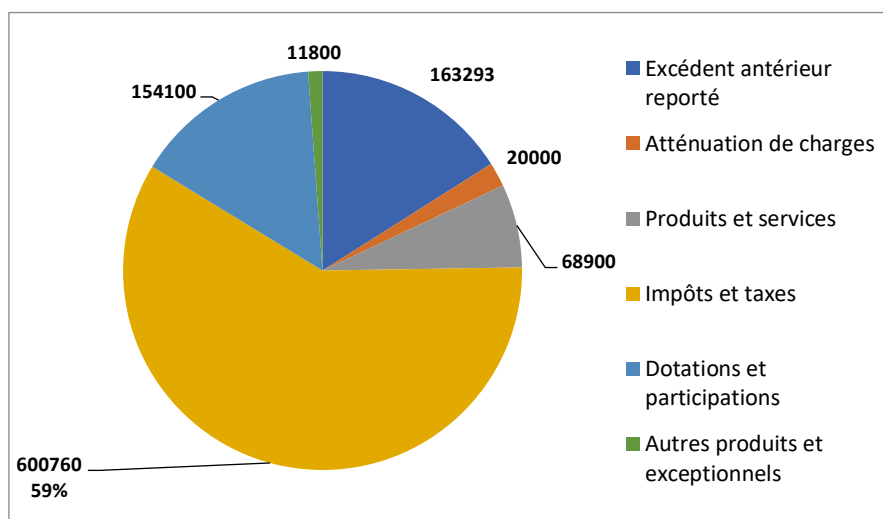
Recettes

Sur le plan des impôts et taxes, la part la plus importante est représentée par les taxes foncières pour 475 000 €, la dotation de solidarité communautaire de 75 660 € et l'attribution de compensation pour 14 500 €.

Sur le plan des dotations, la dotation générale de fonctionnement à hauteur de 118 000 € complète la dotation de solidarité rurale pour 21 000 € et le remboursement du FC TVA pour 4 000 €.

Ainsi, **les recettes de fonctionnement** sont estimées à hauteur de 855 560 €, ce qui, en ajoutant l'excédent de fonctionnement 2021 de 163 293 € les portent à 1 018 853 € et permet une prévision de virement à la section d'investissement (autofinancement) de 150 033 € complétant ainsi le transfert volontariste de 100 000 € du résultat 2021 au 1068 des recettes d'investissement.

Dépenses et recettes de fonctionnement s'établissent à 1 018 853 €.

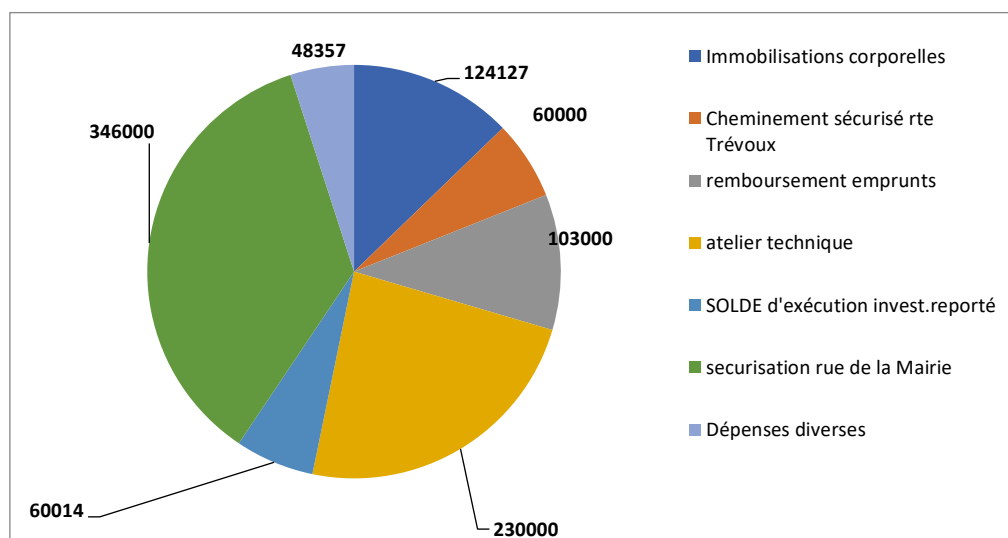


Budget d'Investissements

Dépenses

La principale dépense est la sécurisation et l'aménagement de la rue de la Mairie ainsi que la création d'un parking que nous terminerons courant du 2nd trimestre 2022.

La création d'un atelier technique permettra à nos agents de pouvoir travailler dans de meilleures conditions, notamment avec la création de sanitaires qui leurs seront dédiés.



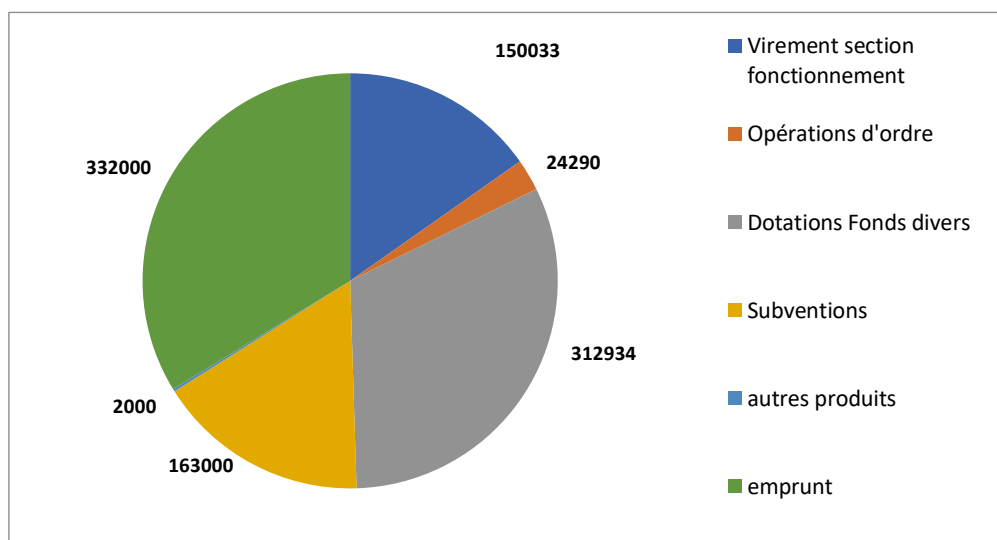
Recettes

La principale recette provient du virement de la section de fonctionnement (150 033 €), auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement pour 257 934 €.

Les subventions à hauteur de 163 000 € sont réparties de la manière suivante : une subvention du département (28 800 €) pour la création du parking, 65 000 € de la région pour la rénovation de la rue de la mairie et 2300 € pour l'installation du paratonnerre. Une participation financière du département de 45 500 € sera versée au titre de la délégation de la maîtrise d'ouvrage de la part du département pour la couche de roulement de la rue de la mairie. La CCDSV participe à la mise aux normes PMR de l'arrêt bus pour 7 073 € et à la création du tri sélectif sur le parking à hauteur de 15 000 €.

Il est prévu de réaliser un prêt à hauteur de 332 000 €.

Ainsi les dépenses/recettes d'investissement s'établissent à 997 264 €.



II- FINANCES

L'endettement

Il est au 31/12/2021 de 1 240 546 € contre 1 284 400 € en 2020 établissant un montant de dette par habitant de 728 € et une capacité de désendettement de 6,63 ans.

La capacité d'autofinancement

Nous avons dégagé en 2021 une épargne de plus de 187 000 €. C'est un niveau nécessaire qu'il nous faut tenir dans la durée. Il faut à la fois contenir nos dépenses mais il me semble que nous sommes arrivés au bout de l'exercice et qu'il nous sera difficile de faire mieux. C'est donc sur nos ressources que nous devons agir. C'est ce que nous allons entreprendre en revoyant notre taux de taxe d'aménagement et notre taux d'exonération de notre taxe foncière. Après une pause en 2022 sur le taux de la taxe foncière, il nous faudra nécessairement le revoir l'année prochaine si nous souhaitons boucler nos investissements de la mandature.

Gilles LEMOINE, Adjoint aux finances, culture et patrimoine

TRAVAUX

Rue de la mairie

La rénovation et la sécurisation rue de la mairie continuent, la fin des travaux est proche. Les réseaux secs ont été enfouis, les poteaux retirés.



L'éclairage public avec des ampoules LED est en place. La diffusion de cette lumière est plus efficace que l'ancien système tout en respectant l'environnement avec une consommation moindre.

L'enrobé a été réalisé sur la rue comme sur les trottoirs. Le parking se termine également. Il sera pourvu de 51 places dont une place PMR et deux containers de tri : un pour les verres et un pour les papiers. Ce parking est également une aire de covoiturage.

La gestion du chantier n'a pas été simple afin d'harmoniser le travail de chaque entreprise, CHOLTON pour la conduite d'eau potable, RSE, Serpollet et Orange pour les réseaux secs, Axima pour les travaux de voirie.

Le climat a été clément tout au long des travaux et a permis de les réaliser dans un délai plus court que prévu. Ils étaient prévus jusqu'au 7 juillet alors qu'ils devraient se terminer début juin.

Je tiens à remercier les entreprises et surtout les riverains qui ont subi les désagréments et la gêne inhérents à ces travaux.

Nous pouvons être satisfaits de ces travaux qui laissent une rue neuve avec un visuel agréable.

Cette rue est limitée à 30 Km/h avec des places de parking bien délimitées. 3 écluses jalonnent la rue. Un petit rappel du code de la route concernant l'utilisation de ces écluses est utile.

Le sens prioritaire de circulation est représenté par la flèche blanche. **Important : un véhicule engagé dans l'écluse devient prioritaire.**

Je fais appel au civisme de chacun pour respecter la vitesse et les places de parking.

La solution pour se garer se trouve à quelques centaines de mètres sur le nouveau parking si aucune place n'est disponible dans la rue.



Continuité écologique du Morbier au chemin du Bois.



Ces travaux ont été conduits par la communauté de communes. Ils sont maintenant achevés. La végétation pousse, dans quelques semaines l'aspect naturel reprendra sa place pour notre plus grand plaisir.

La mairie a installé une table de pique-nique qui permettra de prendre une pose dans un site verdoyant bien agréable.

Elargissement de l'accotement route d'Ars en direction de Trévoux

Ces travaux sont également terminés. La pelouse pousse. Le cheminement des piétons et des joggeurs pourra se faire maintenant en toute sécurité sur cet espace en herbe jusqu'au pont du Morbier pour continuer sur le chemin du bois.



Didier ALBAN, Maire

*Nous vous convions à
l'inauguration
de la rue de la Mairie et du nouveau parking
Rendez-vous sur le parking Soulier
Vendredi 24 juin à 18 H
Nous clôturerons par le verre de l'amitié.*



VIE LOCALE

« Portes ouvertes » de l'école

L'école Antonin Rolland ouvrira ses portes le 17 juin 2022 à 16 H 45 aux nouveaux écoliers ainsi qu'à leurs parents afin qu'ils découvrent les infrastructures, les différentes classes, le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire.

Vivre ensemble

Les beaux jours arrivent, la végétation reprend vie et le jardinier retrouve son terrain de jeu. Pour que chacun et chacune puisse profiter pleinement de son coin de paradis, il est primordial de respecter quelques règles.

- **Bruits** : l'arrêté préfectoral du 12/09/2008 définit les horaires pour tous travaux de jardinage ou de bricolage.

Du lundi au vendredi	De 8 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 19 H 30
Le samedi	De 9 H 00 à 12 H 00 et de 15 H 00 à 19 H 00
Dimanches et jour fériés	De 10 H 00 à 12 H 00

- **Le brûlage** : à l'air libre ou en incinérateur individuel, des végétaux, est désormais **INTERDIT TOUTE L'ANNÉE** dans l'Ain (arrêté préfectoral n° SAF 2017-02 du 03/07/2017).

En cas de non-respect de l'arrêté, la gendarmerie peut intervenir et le contrevenant s'expose à une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les végétaux doivent être acheminés en déchetterie.

Rappel des horaires des déchèteries (du PARDY et des BRUYERES) :

	Horaires d'hivers (01/10 au 31/03)	Horaires d'été (01/04 au 30/09)
Du lundi au vendredi	De 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00	De 9 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 18 H 00
Le samedi	De 9 H 00 à 17 H 00	De 9 H 00 à 18 H 00

Il est rappelé que tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent sur une propriété voisine ou sur la voie publique, au niveau de la limite séparative à 2 mètres de haut.

Propriétaires de chiens, vous devez impérativement ramasser les déjections de votre animal sur la voie publique. Toute infraction à cette règle est passible d'une amende.

Environnement

Avec l'arrivée du printemps les espèces invasives font leur retour. Voici quelques liens et informations pour nous aider à lutter contre leur prolifération.

➤ **Frelon asiatique :**

Un dispositif de surveillance et de lutte vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées. Le coût de ces interventions est intégralement pris en charge par la collectivité.



Pour vous informer ou signaler un nid de frelons asiatiques, rendez-vous sur le site www.frelonsasiatiques.fr.

➤ **Ambroisie :**

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant.

Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous et de toutes.

La plateforme en ligne www.signalement-ambroisie.fr permet de participer à la lutte contre l'ambroisie en signalant toute présence sur le territoire.

L'application SIGNALEMENT AMBROISIE permet d'avoir accès à la plateforme directement depuis son smartphone APPLE ou ANDROID.



➤ **Moustique tigre :**

Le moustique tigre (*Aedes albopictus*) est une espèce invasive de moustique particulièrement nuisible installée en France depuis 2004. Au 1er mai 2020, il s'est implanté dans 58 départements dont l'Ain. Dans certains cas, il peut être vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya et le Zika. Les autorités sanitaires suivent donc avec attention l'extension de son implantation.

Le site https://signalement-moustique.anses.fr/signalement_albopictus/ nous informe sur les moyens de le reconnaître et de le combattre.

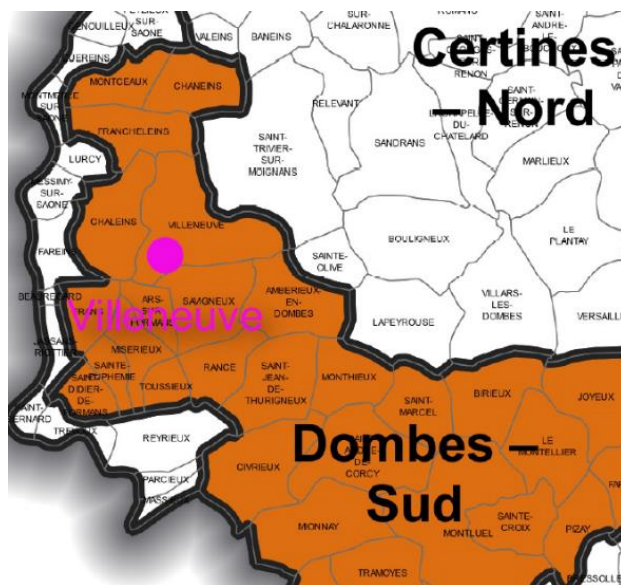
➤ **Sécheresse :**

Depuis le **31 mars 2022**, un arrêté préfectoral applique des restrictions temporaires de certains usages de l'eau, notamment sur le territoire Dombes – Sud.

La commune de Sainte Euphémie fait partie de l'aquifère Dombes – Sud.

Ces mesures de restrictions s'appliquent différemment en fonction de la population : particuliers, professionnels, collectivités ou exploitants agricoles.

Cet arrêté est valable, au plus tard, jusqu'au 31 octobre 2022.



Pour les particuliers les mesures sont les suivantes :



Interdiction d'arroser les massifs fleuris et les plantes en pot

Adaptation pour l'arrosage au goutte-à-goutte ou pied-à-pied ou micro-aspersion autorisé entre 18 h et 11 h



Interdiction d'arroser les espaces verts et les pelouses

Adaptation pour les arbres et arbustes plantés en plein terre depuis moins d'1 an (arrosage autorisé de 21h à 9h)



Interdiction d'arroser les jardins potagers de 9h à 21h

Prélèvement interdit dans les eaux superficielles



Interdiction de remplir et de vidanger les piscines privées et les baignoires à remous (> 1m³) sauf remise à niveau & premier remplissage sous condition



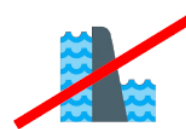
Interdiction de laver les cours et les façades (sauf travaux préparatoires à un ravalement)



Interdiction de laver les véhicules à domicile



Fermeture des fontaines publiques et privées en circuit ouvert



Ouvrages hydrauliques
Interdiction de toutes manœuvres ayant une influence sur la ligne d'eau
Interdiction de fonctionnement par éclusées



Interdiction de remplir et de vidanger les plans d'eau

L'utilisation des réserves d'eaux pluviales n'est pas concernée par ces restrictions

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site de la Préfecture de l'Ain - www.ain.gouv.fr